



Séance plénière des 20 et 21 juin 2016

**MESURES EN FAVEUR DE LA VITICULTURE
SUITE AU GEL SUR LES VIGNES**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Bernard GAGNEPAIN, rapporteur entendu ;

DÉLIBÈRE

La viticulture occupe une place importante dans l'économie régionale et il est bon de rappeler quelques chiffres : 3^{ème} grande région viticole française (en 2010, la surface plantée en vignes est de **21 800 ha**), la région Centre-Val de Loire a produit, en 2014, environ **1,064 million d'hl** dont 935 600 hl en AOP (appellation d'origine protégée), 61 455 hl de vins IGP (indication géographique protégée) et 67 441 hl de VSIG (vin sans indication géographique) pour une valeur de près de **282 millions d'euros** (source : AGRESTE).

Un épisode catastrophique, le gel d'avril 2016 en région Centre-Val de Loire

Avec des températures inférieures à - 2° C, atteignant parfois - 6° C, plusieurs épisodes de gel ont frappé le vignoble de la région Centre-Val de Loire aux matins du lundi 18 avril, du lundi 25 avril et surtout du mercredi 27 avril 2016. En raison de leur intensité et de leur étendue, ces épisodes de gel sont tout à fait exceptionnels, rappelant les épisodes « historiques » de 1991 et 1994.

Estimation des dégâts

À ce jour, la filière viticole estime que les appellations ont été touchées dans les proportions suivantes :

AOC	Perte de récolte estimée
Touraine-Noble Joué	85 %
Bourgueil, Saint-Nicolas-de-Bourgueil	60 à 80 %
Montlouis-sur-Loire, Touraine Azay-le-Rideau	60 à 80 %
Chinon	50 %
Touraine, Touraine-Amboise, Vouvray (37)	20 %
Orléans – Orléans-Cléry	20 %
Valençay	20 %
Cheverny	60 à 80 %
Vendômois	60 à 80 %
Touraine (41)	50 %
Reuilly	20 %
Quincy	50 %
Menetou-Salon	85 %
Sancerre	10 %
Coteaux du Giennois	85 %
Pouilly-Fumé	50 %

Sources : Bureau interprofessionnel des vins du Centre (BIVC) et Interprofession des vins de Loire-Interloire.

Globalement, il semble raisonnable d'estimer que la région Centre-Val de Loire a perdu un très gros tiers de son potentiel de récolte mais avec des différences très fortes entre les vignobles et les exploitations.

Si des appellations sont moins atteintes, certaines exploitations de ces secteurs peuvent être très touchées. Il est important que les aides mises en place puissent concerner l'ensemble de la région Centre-Val de Loire et répondent à trois objectifs principaux :

- conserver l'emploi dans l'ensemble des exploitations,
- permettre de gérer les problèmes de trésorerie,
- assurer une présence commerciale pour limiter la perte des marchés.

LES PROPOSITIONS DE LA RÉGION

À la suite de la mise en place de mesures d'urgence et conjoncturelles par l'État (plan d'urgence comprenant du chômage partiel indemnisé, des allègements de charges sociales et des reports d'échéances bancaires en 2017, ainsi que des autorisations de rachat de vendanges entre viticulteurs) et par des départements (le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a débloqué 200 000 euros en urgence), le président du Conseil régional propose, en appui à ces mesures, un **véritable plan structurel** pour accompagner la filière viticole régionale afin d'amplifier et accélérer la protection contre le gel.

Pour ce faire, la réorientation du CAP filière viticulture et la mobilisation des contrats régionaux de solidarité territoriale sont envisagées pour permettre :

- **la réalisation d'une étude régionale** financée dans le cadre de l'action A5 du CAP viticulture « stabiliser les volumes sur le plan conjoncturel » **pour identifier les besoins d'investissements ;**
- **le doublement du nombre de tours antigel accompagnées par la Région** : une trentaine de tours antigel pourront l'être de façon individuelle. Les projets portés par les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) pourront mobiliser les fonds prévus dans le cadre des contrats territoriaux ainsi que les fonds FEADER ;
- **la possibilité de mobiliser les financements des contrats territoriaux pour déployer les systèmes d'aspersion ;**
- **un appui possible à la formation des salariés** de ce secteur dont la période de chômage pourrait être mise à profit pour leur permettre de développer leurs compétences.

Le CESER apprécie qu'au-delà du curatif auquel répondent des mesures d'urgence et conjoncturelles prises en charge par l'État et les Départements, la Région engage des actions visant à prévenir de tels événements.

LES PROPOSITIONS DU CESER

Fonds d'allègement des charges

Le CESER souhaiterait que les vignerons concernés par le gel puissent recourir au fonds d'allègement des charges (FAC) et bénéficier de deux « années blanches », en 2017 et 2018, pour les prêts MLT (moyen et long termes).

Primes d'assurances

Peu de viticulteurs sont actuellement assurés. Pour ceux qui le sont, le versement des primes d'assurances au cours de l'année du sinistre aura pour conséquence d'augmenter les bénéfices sur l'exercice 2016 et, de ce fait, d'augmenter la fiscalité et les cotisations MSA que les exploitants devront acquitter en 2017.

Si les primes d'assurances couvrent une récolte perdue en 2016, elles compensent bien un chiffre d'affaires qui n'était pas attendu avant 2017. Il est donc essentiel qu'elles puissent être versées en 2017.

Soutien à la commercialisation en 2018

La récolte 2016 ne permettra pas d'alimenter les marchés et il est à craindre un grand nombre de déréférencements sur un certain nombre de marchés.

La volatilité de la clientèle professionnelle étant de plus en plus forte, il sera difficile de retrouver de nouveaux marchés pour commercialiser, en 2018, la récolte 2017.

Il est essentiel de mettre en œuvre tous les dispositifs qui pourront aider les organisations professionnelles et les exploitations à communiquer et à redoubler leurs efforts commerciaux en 2018.

Défiscalisation des stocks

Les dispositions fiscales actuelles pénalisent les exploitations qui constituent des stocks importants. Les professionnels souhaitent que l'impôt soit dû lorsque le vin est vendu, et non pas lorsque le vin est stocké. Sans rien coûter au budget de l'État, la défiscalisation des stocks viticoles aiderait, à long terme, les vignerons à augmenter leurs stocks et à être plus autonomes pour gérer eux-mêmes les conséquences des aléas climatiques.

Protection contre les aléas climatiques

La filière viticole craint que le changement climatique n'augmente la fréquence des épisodes de gel et de grêle. Comme le propose le rapport du président du Conseil régional, il est donc essentiel de faciliter le développement des protections contre le gel et la grêle en mettant en place des aides à l'investissement dans des tours aéro-réfrigérantes ou des systèmes d'aspersion et des diffuseurs d'iodure d'argent pour la grêle. Une tour antigel représente un investissement lourd, de l'ordre de 40 000 €. La mutualisation de ces moyens de protection via les CUMA va dans le bon sens.

CONCLUSION

Le rapport du président du Conseil régional sur les mesures en faveur de la viticulture suite au gel sur les vignes répondant en très grande partie à ses préconisations, le CESER l'accueille très favorablement. Il apprécie le volontarisme affiché pour soutenir la filière viticole régionale et approuve le plan structurel proposé ainsi que les actions s'y rattachant. La récurrence des événements climatiques (gel, inondations du début juin 2016) semble plaider pour la constitution d'un fonds d'urgence agricole mobilisable en cas de problème, évitant d'engager des mesures au coup par coup et offrant ainsi une réponse plus pérenne.

Avis adopté à l'unanimité.

[Absents et n'ont pas pris part au vote : FSU, CGT, Sud Solidaires]



Xavier BEULIN